

Extraits du **rapport d'activité national** : sur les deux points faisant débat, les **fenêtres** expriment des appréciations différentes.

### Protocole précarité

S'appuyant sur les propos du chef de l'État prononcé le 25 janvier 2010 disant « envisager la titularisation progressive des contractuels », elle a demandé qu'ils deviennent effectifs.

La FSU s'est attachée à faire connaître à l'occasion de cette négociation, y compris en appelant les personnels à l'action, les réalités vécues par les précaires, au niveau national comme au niveau des départements. Elle a fait la démonstration de l'ampleur du phénomène dans la Fonction publique et mis ainsi le ministre devant ses responsabilités. La FSU a porté ses exigences dans les négociations, et a réussi à faire bouger le texte initial sur différentes questions.

#### Fenêtre A

À l'ouverture de la négociation, le gouvernement envisageait la titularisation des seuls agents en CDI, et entendait généraliser le contrat d'activité en vigueur à l'INRAP. Il a dû ouvrir l'accès à la titularisation aux agents en CDD sous certaines conditions, et abroger le contrat d'activité. Mais la volonté du gouvernement d'éviter tout surcoût a empêché d'aller plus loin et des blocages importants sont restés.

À l'issue des négociations, le gouvernement a adressé le 9 mars le texte du protocole d'accord aux organisations syndicales invitées à se déterminer pour le 31 mars. Après un débat au BDFN du 28 mars, le vote n'a pas obtenu les 70 % nécessaires, en regard des statuts fédéraux, pour la signature du protocole. La FSU n'en a pas moins continué son action pour la réduction de la précarité.

#### Fenêtre B

Le protocole « précarité » que la FSU avait tenté d'améliorer au maximum dans l'intérêt des dizaines de milliers de précaires dans la Fonction publique a fait l'objet de débats importants dans la FSU. Dans un contexte de gel de l'emploi public, ses insuffisances reconnues (notamment la pérennisation des CDD et CDI, comme le flou sur le volume des titularisations) ont conduit à une décision de non-signature. Cela n'a pas empêché la FSU de poursuivre les batailles sur ce sujet en exigeant d'autres conditions de mise en œuvre et un élargissement du dispositif.

La FSU poursuit ses interventions pour rendre effectives les titularisations ouvertes par la loi du 12 mars 2012 et obtenir de nouvelles négociations pour un plan de recrutements et l'arrêt de recrutements de contractuels.

### Élections professionnelles 2011

Dans un contexte de restructuration des services que nous avons dénoncé, pour la première fois ont eu lieu les élections aux CTP des Directions départementales inter-ministérielles (DDI). La FSU est la 5e organisation syndicale la plus représentative des 9 syndicats candidats. La FSU a contesté d'être exclue du CTPS alors qu'aucune négociation n'avait été engagée avant les élections pour fixer le nombre de représentants des personnels dans cette instance.

Dans la Fonction publique, la FSU a demandé que soient organisées des élections générales en 2011 et l'ouverture rapide de discussions sur les moyens et les droits syndicaux. Suite aux élections professionnelles de 2011, La FSU confirme largement sa place de première organisation syndicale à l'Éducation Nationale et à l'Agriculture et elle progresse dans les autres ministères où elle a présenté des listes, fruit du travail déterminant des équipes militantes de terrain (même si les espaces non investis, au sein même de la Fonction Publique sont encore nombreux). Elle est quasiment présente dans tous les ministères et reste ainsi une force essentielle dans la Fonction publique pour représenter les personnels à tous les niveaux et porter leurs exigences. Pourtant, pour la première fois, la FSU recule en nombre de voix et en pourcentage dans la FPE.

Le vote direct des personnels aux comités techniques pour établir la représentativité des organisations syndicales est un élément fondamental du nouveau paysage syndical.

La FSU a constaté des dysfonctionnements graves au cours de ces élections notamment là où les modalités du vote changeaient, dysfonctionnements qui ont conduit au report des élections à la Justice et à une chute du taux de participation dans l'Éducation Nationale de 20 points.

Le vote direct des personnels aux comités techniques pour établir la représentativité des organisations syndicales est un élément fondamental du nouveau paysage syndical.

La FSU a constaté des dysfonctionnements graves au cours de ces élections notamment là où les modalités du vote changeaient, dysfonctionnements qui ont conduit au report des élections à la Justice et à une chute du taux de participation dans l'Éducation Nationale de 20 point.

#### Fenêtre A

La responsabilité principale de la baisse de participation incombe au ministère qui a imposé le vote électronique dans un calendrier impossible à tenir. En plus de l'aspect non démocratique de personnels empêchés de voter, on a le sentiment d'un ministère qui, non seulement n'a pas pris la mesure des dysfonctionnements, mais a même participé à un sabotage du scrutin par incompétence ou mauvaise volonté. Il y a aussi de toute évidence un lien « syndicat national-FSU » qui n'a pas bien fonctionné pour une partie des électeurs qui n'a pas bien identifié le vote « FSU ». Plus grave, il faut constater que des choix des syndicats enseignants ont joué contre la fédération, contre tous, en limitant la préparation politique et matérielle des élections dans l'EN à eux seuls, en en écartant les sections départementales FSU et les CFR. Un choix qu'il ne faudra pas renouveler pour les prochaines élections de 2014.

#### Fenêtre B

Dans ce secteur, la chute de participation incombe principalement au ministère avec le vote électronique, la disparition de fait des bureaux de vote, auxquels sont venus s'ajouter de nombreux problèmes techniques.

Dans tous les ministères concernés par ces élections, les syndicats nationaux ont organisé la campagne électorale dans le cadre de la campagne fédérale sur les services publics. Pour autant, comme pour les élections aux CT des DDI, et malgré une meilleure lisibilité de la FSU, cette articulation entre les différentes campagnes n'a pas suffisamment bien fonctionné. Le congrès de la FSU devra donc construire des pistes pour préciser et améliorer le rôle de chacun (fédération, syndicats nationaux, sections départementales) lors des élections de 2014 qui concerneront tous les ministères et toutes les fonctions publiques.

Cette chute dans l'Éducation affaiblit mécaniquement la FSU dans la Fonction publique d'État. Contrairement à ce qu'affirment les Ministres de l'Éducation nationale et de la Fonction publique, cette chute ne s'explique pas par des « choix personnels ». Et ce d'autant que les taux de participation restent stables dans les autres ministères. Pour la FSU, le gouvernement, et particulièrement le ministre de l'Éducation nationale, doivent assumer leurs responsabilités et accepter de faire toute la lumière sur ce qui s'est passé (vote électronique, calendrier, dysfonctionnements techniques...). Elle a alerté les ministres et parlementaires sur cette situation. La FSU a jugé qu'à l'avenir, il faudrait rendre à ce scrutin son caractère solennel et collectif.